



Lavalur le 19 août 2014

DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU : PRIORITE AU PLAN CANCER, A LA PSYCHIATRIE ET A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le Plan cancer 2014-19, la lutte contre les violences faites aux femmes et le Plan psychiatrie et santé mentale 2011-15 font partie des priorités retenues pour la formation tout au long de la vie et le développement professionnel continu (DPC) des agents de la fonction publique hospitalière (FPH), selon une instruction de la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins en date du 10/08/14.

Cancer, psychiatrie et violences, sont donc les thèmes retenus pour le DPC des fonctionnaires hospitaliers pour 2015.

Cette instruction détaille les axes prioritaires et les actions nationales à mettre en œuvre pour 2015 dans le cadre du plan de développement des compétences.

Il appartient légitimement à chaque établissement en fonction de ses enjeux et de ses projets de définir ses priorités d'action en matière de développement de compétences, note la DGOS. Les thématiques retenues déclinent des axes de politiques publiques dans le domaine de la santé et des politiques sociales ou correspondent à des mesures définies dans l'agenda social de la fonction publique.

Certaines actions étaient déjà inscrites dans les circulaires précédentes, du 22 mai 2012 et du 19 juillet 2013 en raison de la permanence de leurs objectifs.

Il s'agit par exemple des actions visant à soutenir les dynamiques d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins sur des thématiques érigées en pratiques exigibles prioritaires (PEP) par la Haute autorité de santé (HAS) et qui déclinent plusieurs objectifs de la stratégie nationale de santé (SNS).

Les actions de formation nationales relatives au dialogue social et à l'animation d'équipe retenues en 2014 restent aussi d'une forte actualité, souligne la DGOS.

Parmi les priorités nouvelles retenues au titre de 2015, plusieurs visent à contribuer à des politiques publiques majeures récemment définies ou actualisées, notamment le Plan cancer 2014-19 et le Plan psychiatrie et santé mentale 2011-15 pour les établissements sanitaires ainsi que le Plan de développement des métiers de l'autonomie pour les établissements médico-sociaux et sociaux.

Pour l'ensemble des établissements de la FPH, la DGOS évoque le Plan stratégique national de prévention des infections associées aux soins et le Plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les nouvelles thématiques sont :

- **Axes prioritaires en matière de formation professionnelle tout au long de la vie :**
 1. Développement des ressources humaines (RH) : professionnaliser les jurys de validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE); faire du bilan social un outil de dialogue social et de stratégie en RH; établir un plan de prévention de la pénibilité.
 2. Prise en compte des évolutions sociétales dans les établissements de la FPH : mieux gérer les situations de violence au sein des établissements de santé et des structures sociales et médico-sociales.
 3. Evolution des compétences professionnelles et sécurité des procédures : mieux former les tuteurs des stagiaires paramédicaux ; la médiation en établissement (acteurs de prévention et de résolution des conflits) ; exercer en qualité d'infirmière coordonnatrice en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans le cadre du Plan métiers de l'autonomie.

Programmes prioritaires de DPC :

Qualité et sécurité des prises en charge des patients : prévention du risque infectieux en établissements de soins, médico-sociaux et en structures de soins à domicile; accompagnement de l'avancée en âge des personnes handicapées en établissement médico-social et social dans le cadre du Plan métiers de l'autonomie.

Programmes nationaux de DPC 2015 :

contribution au Plan de lutte contre les violences faites aux femmes : savoir identifier les situations de violence conjugale et familiale lors de la prise en charge de patients dans les établissements de la FPH ;

recommandations de pratiques cliniques : prise en charge somatique des patients adultes ayant une pathologie psychiatrique sévère ;

contribution à la mise en œuvre du Plan cancer 2014-19 : améliorer la qualité et la sécurité des soins des patients sous chimiothérapies orales par l'information et l'accompagnement des patients



CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr